

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 27 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel PERDUCAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 décembre 2018

Présents : MM. PERDUCAT D., FAYE J-P., PONS G, PEYRISSAGUET J-J., RIBOULET J., SIMON P., WERTHMANN G., SUDRON F. ; Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., LEVENTOUX H. ;

Excusés : M. MALET P., Mme GLANGEAUD D. ;

M. Patrick MALET a donné procuration à M. Jean-Jacques PEYRISSAGUET ;

M. Gilbert WERTHMANN a été élu secrétaire.

**ORDRE DU JOUR :**

**01/ RESEAU DE CHALEUR - VALIDATION DU REGLEMENT DE SERVICE ET DE LA POLICE D'ABONNEMENT**

**02/ AMENAGEMENT NUMERIQUE - MONTEE EN DEBIT - FONDS DE CONCOURS**

**03/ CYCLE DECOUVERTE DU TENNIS - SUBVENTION**

**1/ RESEAU DE CHALEUR - VALIDATION DU REGLEMENT DE SERVICE ET DE LA POLICE D'ABONNEMENT**

Monsieur le Maire indique que les travaux de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur sont terminés. La mise en service a été effectuée et permet désormais de fournir de l'énergie à plusieurs bâtiments communaux (mairie, école, bâtiment des instituteurs), au collège Georges Guingouin et à certains locaux de l'ESAT Les Arsses.

Afin de pouvoir débiter la vente d'énergie produite par le réseau de chaleur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est nécessaire que le Conseil municipal ait approuvé les dispositions du règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur. Il doit également valider le modèle de police d'abonnement au service public de production, transport et distribution de chaleur.

Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions présentées par Gilbert WERTHMANN, délibèrent et décident :

- d'approuver le règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur,
- d'approuver le document relatif à la police d'abonnement au service public de production, transport et distribution de chaleur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**2/ AMENAGEMENT NUMERIQUE - MONTEE EN DEBIT - FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 13 avril 2017, le conseil communautaire avait décidé d'approuver la mise en place d'un fonds de concours versé par les communes concernées par les opérations de montée en débit.

Le montant dû par chaque commune est calculé au prorata du nombre de lignes sachant que la participation versée par la Communauté de communes s'élève à 232 219 € pour un montant global de travaux de 916 000 € HT.

Pour la Commune d'Eymoutiers, 14 lignes sont concernées par la montée en débit ce qui correspond à un fonds de concours de 1 982 €.

Le conseil municipal délibère et décide :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours de 1 982 € au titre de la participation aux opérations de montée en débit.

**3/ CYCLE DECOUVERTE DU TENNIS - SUBVENTION**

Monsieur le Maire indique que deux classes de l'école élémentaire d'Eymoutiers vont participer à un cycle « Découverte du tennis » en partenariat avec le Tennis-club de Châteauneuf-la-Forêt.

Afin de pouvoir financer cette activité, Madame la Directrice sollicite le versement d'une subvention de 230 € au profit de la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 230 euros à la coopérative scolaire de l'école d'Eymoutiers.

---